**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** 4 (1859)
**Heft:** 3

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

voir acheminer promptement les réserves aux points menacés et retirer les forces des endroits négligés. Le rôle des fortifications à la frontière, dans une défensive, n'est pas de battre l'ennemi à plate couture partout où il montre le nez à portée de canon du territoire à défendre; celui d'un fleuve n'est pas non plus d'empêcher absolument tout passage de troupes ennemies d'une rive à l'autre. La prétention serait exhorbitante. Le fleuve, comme les postes qui se trouvent sur ses rives, a bien rempli sa mission quand il a réussi à retarder un passage assez longtemps pour que les troupes en arrière aient pu arriver et se mettre en mesure de livrer bataille à l'ennemi dès qu'il débouche du passage, c'est-à-dire dans une position qui lui est très défavorable. C'est la seule manière logique de défendre une ligne continue d'une certaine longueur. Eparpiller des troupes tout le long, c'est s'exposer à n'être fort nulle part et à être coupé sur un point, sans avoir pu même user de ses forces. Y éparpiller du matériel de position, surtout quand on reconnaît qu'on n'en a pas en quantité suffisante, et quand les capitales intérieures en sont dépourvues, serait plus dangereux encore. Ce sont là des principes reconnus de tout le monde; mais, dès qu'on descend dans les applications, trop souvent on en dévie.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La *Schw. Milit. Zeitung* donne les motifs du transfert de l'école d'instructeurs de Thoune à Bâle, motifs qui paraissent d'autant plus légitimes que Bâle est maintenant, grâce aux chemins de fer, un point plus *central* que Thoune :

Par suite de l'introduction du nouveau fusil de chasseur et du fusil Prélat-Burnand, le tir devient pour nos troupes un exercice de plus en plus important. Il est nécessaire d'avoir une méthode plus soignée que jusqu'ici pour l'instruction du soldat dans cette partie du service, car on a reconnu l'année dernière que les fusils de chasseurs mis entre les mains de soldats peu instruits, donnaient des résultats très peu satisfaisants. En conséquence l'école d'instructeurs de cette année portera essentiellement sur le tir au fusil rayé, et Bâle étant mieux pourvu que Thoune des établissements nécessaires, l'école y a été transférée. Nous apprenons aussi par le même journal que M. le major Wydler a été chargé d'élaborer un *Manuel* pour l'exercice du tir, qui sera expérimenté à l'école d'instructeurs, avant d'être publié.

---

Le 18 janvier, dit la *Suisse*, ont eu lieu sur le Wylerfeld à Berne, des essais du fusil de guerre transformé d'après le système Prélat-Burnand. Un grand nombre de députés à l'Assemblée fédérale étaient présents, notamment la commission du Conseil national.

Plusieurs députés ont expérimenté l'arme par eux-même. MM. Vicari, von Matt, Auf der Mauer et Arnold ont fait de fort beaux coups. A huit cents pas, c'est-à-dire à la distance normale du canon de 12 livres, M. von Matt a logé sa balle dans le carton. En somme, l'essai a parfaitement réussi.

---

Divers journaux publient une lettre de M. le colonel Ziegler, défavorable à la récente votation sur le fusil Prélat-Burnand. L'honorable colonel aurait voulu qu'on n'admît cette transformation que pour les compagnies de chasseurs, qu'on gardât les

fusils de chasseurs, déjà commandés, comme réserve d'armement pour les carabiniers, et qu'on laissât jusqu'à nouvel ordre les fusils lisses aux quatre compagnies de fusiliers du bataillon. M. Ziegler avait déjà, il y a un an, adressé un mémoire à cet effet au Département militaire fédéral, mais il paraît que l'autorité supérieure n'a pas cru devoir se laisser arrêter par les raisons avancées.

Sans doute on aurait tort de s'exagérer l'avantage tactique des armes de précision à la guerre, et nous admettons volontiers que cette influence sera moins grande qu'on le croit vulgairement. Mais on a surtout fait ressortir que c'est pour maintenir le sentiment moral de la troupe qu'on a jugé nécessaire de ne pas lui laisser entre les mains un fusil réputé inférieur aux armes nouvelles, adoptées dans toutes les armées étrangères; partant de ce point de vue, il ne faut pas s'effrayer des difficultés inhérentes à toute transformation de matériel.

---

Le 11 janvier a eu lieu à Lausanne une réunion de membres de la Société de cavalerie de la Suisse occidentale, où plusieurs propositions importantes ont été adoptées, à savoir : 1° limiter le service de la cavalerie à huit ans et supprimer la réserve. 2° Fixer la durée des cours de remonte à trois semaines. 3° N'admettre à leur entrée au service que des chevaux qui aient au moins cinq ans faits.

Si ces demandes, qui sont depuis longtemps réclamées par les hommes les plus entendus, étaient admises, notre cavalerie offrirait sous peu de grands progrès. Ces propositions ayant obtenu l'adhésion des corps d'officiers de cavalerie des cantons de Genève, Neuchâtel et Fribourg, elles ont été transmises à M. le colonel inspecteur de l'arme, au nom de la Société de cavalerie de la Suisse occidentale.

D'autres demandes à faire à l'autorité cantonale vaudoise ont aussi été adoptées dans la réunion du 11, et, entr'autres, celle de convertir l'allocation actuelle de 2 fr. 50 c. par jour de service à chaque dragon, en la livraison par l'Etat à chaque homme, à son entrée au service, de l'équipement complet du cheval et du surplus en argent comptant, jusqu'à concurrence de la somme qu'en moyenne coûte à l'Etat chaque dragon pendant un service de huit ans, c'est-à-dire environ trois cents francs.

---

Le Conseil fédéral a appelé M. le colonel *Fischer*, de Reinach, au commandement de l'école centrale de Thoune, et M. le colonel *Egloff* à celui du grand rassemblement de troupes qui se tiendra cette année.

---

Le Conseil fédéral a renvoyé à des experts le plan qu'il a reçu de la commune de Thoune pour la construction des nouvelles casernes devant être établies en cette ville.

---

**Berne.** (*Corresp. part.*) L'Assemblée fédérale s'occupe beaucoup du militaire dans cette session. Le fusil Prélat-Burnand a été adopté d'enthousiasme, et si la transformation, comme je le crois, répond à l'attente générale, notre armée va être dotée du premier fusil du monde, n'ayant ni le recul, ni la lourde charge des fusils français, et ayant autant de justesse et de portée. Les discours de MM. les colonels Kurz et Delarageaz ont fait une vive impression sur le Conseil national; aussi la votation a été prise à l'unanimité moins une voix. Le Conseil des Etats a adopté aussi à l'unanimité moins la voix de M. Arnold, capitaine de carabiniers.

Le projet sur l'état-major a été moins heureux. Les colonels de la deuxième catégorie projetée ont fait la guerre aux améliorations projetées et étudiées avec sérieux

par la grande commission militaire fédérale. Aussi, plus d'un député, et parmi eux des officiers de premier mérite, ont préféré le *statu quo* à une mauvaise loi qui aurait ajourné aux calendes grecques toute amélioration notable. Le Conseil fédéral ne saura trop que faire de la décision du Conseil national, il en sera plus embarrassé qu'éclairé, et se bornera sans doute à améliorer l'instruction, autant qu'il le pourra, dans les limites où il est restreint.

Le plus curieux de nos débats militaires est la motion Vicari, qui, contre toute attente, a passé au Conseil des Etats de la manière la plus anti-parlementaire, malgré l'opposition de M. le conseiller fédéral Fornerod et de M. Amaker, député du Valais. Ce petit coup d'Etat contre des pans d'habits sera modéré probablement par le Conseil national, qui vient de renvoyer la décision du Conseil des Etats à une commission dont M. le colonel Delarageaz est rapporteur.

Si l'on veut changer de nouveau l'équipement de l'armée, il faut le faire avec méthode et en temps opportun, mais non déshabiller les gens sans remplacer ce qu'on ôte. Il y a une tendance à transformer notre armée en landsturm; plus de grande tenue, plus d'honneurs à rendre, plus d'épaulettes, plus de grands sabres! tel est le cri de quelques-uns. On dira bientôt : plus de drapeau, plus de cocardes! des blouses, des cartouches dans les poches. Hélas! hélas! où allons-nous avec de tels principes, si ce n'est à la désorganisation et à la ruine de l'esprit militaire? Une grande tenue est nécessaire comme ressort moral pour relever certains services; ce n'est pas un simple hochet sans utilité, c'est un emblème de dignité et de sérieux. Mettre des soldats *en capote* pour aller à l'église, à une garde d'honneur, comme quand on est de cuisine, ça révolte le sens commun. L'habit est, en outre, le seul vêtement uniforme de notre armée; tous les militaires de tous grades et de toutes armes le portent, et c'est justement ce qu'on veut enlever! Les officiers n'ont pas de petite veste; il y a des cantons, Berne, par exemple, où l'infanterie n'en a pas non plus; d'autres, Vaud, où la réserve n'a pas toute des capotes. Quel sera l'uniforme, si l'on ôte l'habit? Où allons-nous, je le répète, avec une telle anarchie?

*PS.* Le Conseil des Etats vient de raccommoder la décision du Conseil national sur l'état-major en renvoyant le projet au Conseil fédéral pour nouvelles études. C'est mieux que le rejet brutal. Espérons que le Conseil national rendra la politesse et raccommodera à son tour la votation du Conseil des Etats arrachant la queue à l'hirondelle. C'est vendredi ou samedi que la discussion aura lieu. On dit qu'elle sera chaude [1].

**Grisons.** — L'un des vétérans de l'armée fédérale, le colonel Georges Hermann, de Davos, qui avait fait la campagne de Russie, vient de mourir à l'âge de 71 ans.

**Neuchâtel.** — Sauf les modifications que pourra provoquer la nomination du Conseil d'Etat et de ses agents, dont les fonctions sont incompatibles avec le mandat de représentant du peuple, l'élément militaire est représenté dans le nouveau Grand Conseil neuchâtelois par *deux officiers fédéraux*, savoir un colonel et un major, et par *sept officiers cantonaux*, dont un commandant de bataillon, un capitaine d'artillerie, deux capitaines d'infanterie, un lieutenant de carabiniers et deux lieutenants d'infanterie. S.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a ordonné l'impression de 1500 exemplaires des nouveaux règlements d'exercice sur l'infanterie.

(Le manque de place nous oblige à ajourner au prochain numéro des communications de Neuchâtel, de Genève et de Berne.)

---

[1] En effet, la votation définitive a donné raison à ces prévisions. La question générale de l'équipement a été renvoyée pour rapport au Conseil fédéral. (*Réd.*)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.